

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : QE GG 11.02.2026 - Incendie parking Brunfaut
T. 02/600.49.62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Madame Garcia Fernandez
Conseillère communale
Quai de Mariemont, 11/9
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 25/02/2026

Objet : votre question orale transformée en question écrite lors de la séance du conseil communal du 11/02/2026 relative à l'incendie au parking Brunfaut.

Madame la conseillère communale,

Nous vous remercions pour votre question orale transformée en question écrite lors de la séance du conseil communal du 11/02/2026 relative à l'incendie au parking Brunfaut.

1. Prise en charge du dossier et état des procédures

Le dossier est actuellement traité au niveau des assurances. À ce stade, aucun élément consolidé ne permet encore de déterminer :

- l'ampleur exacte des dégâts,
- les implications financières,
- ni un planning réaliste de remise en état ou de réouverture.

Les étapes d'expertise suivent leur cours et conditionnent toute décision quant aux suites à donner.

2. Constats techniques et stabilisation d'urgence

L'incendie s'est déclaré au niveau -2 du parking et a touché une zone relativement circonscrite. Les hourdis ont été affectés, ce qui a nécessité la mise en œuvre de mesures conservatoires de stabilisation afin de sécuriser immédiatement la structure.

Une expertise complète est en cours et devra être suivie d'un rapport d'ingénieur en stabilité. Ce n'est qu'à l'issue de ces analyses que pourront être définis :

- l'étendue précise des dommages structurels,
- la stratégie de remise en état,
- et un horizon indicatif de reprise éventuelle de l'exploitation.

Dans l'attente de ces conclusions, le parking demeure fermé jusqu'à nouvel ordre.

3. Mesures de sécurisation mises en place

Plusieurs interventions ont été réalisées afin de garantir la sécurité du site et d'empêcher tout accès non autorisé :

- Condamnation par points de soudure de deux portes donnant sur la place du Cheval Noir ;
- Fermeture de la grille d'accès à la rampe (Brunfaut 18) au moyen de deux cadenas, ainsi que de la grille en second plan ;
- Condamnation des accès caves → niveau -2 par panneaux métalliques, à l'exception de la porte du 5-7 rue des Mariniers, fermée via une clé technique à accès limité ;
- Deux portes menant des caves au niveau -1 (Brunfaut 14 et 18) restent en cours de sécurisation.

Ces mesures visent à prévenir tout risque supplémentaire et à assurer le respect des conditions de sécurité.

4. Gestion des véhicules encore présents

Les propriétaires des véhicules stationnés dans le parking ont été informés qu'ils disposent d'un délai jusqu'à la fin février pour procéder à leur enlèvement. Passé ce délai, tous les véhicules encore présents seront retirés du site.

Les analyses techniques et expertises en cours conditionnent toute décision relative à la remise en état ou à la réouverture future du parking Brunfaut. Les mesures conservatoires et de sécurisation ont été mises en œuvre de manière proactive afin de garantir la sécurité de l'infrastructure et des riverains.

Veillez agréer, Madame la Conseillère communale, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,



Nathalie VANDEPUT.

Le Bourgmestre f.f.,



Amet GJANAJ.

Monsieur le Bourgmestre faisant fonction,

Mesdames et Messieurs les Échevins,

Le mois dernier, un incendie grave s'est déclaré dans le parking Brunfaut. Plusieurs véhicules ont brûlé, la structure en béton a été endommagée, et selon les pompiers de Bruxelles, le parking doit être fermé en raison d'un danger réel. Heureusement, il n'y a pas eu de blessé. Mais aujourd'hui, on ne peut plus parler de simple négligence, on parle de mise en danger. Car ce parking est abandonné depuis le retrait d'Indigo en 2024, barrières cassées, vandalisme, insécurité, dépotoir, rackets signalés par des usagers. La presse et les riverains ont alerté à de nombreuses reprises. La majorité, elle, a laissé la situation se dégrader. Et cerise sur le gâteau en début de mandature, le premier échevin a déclaré publiquement qu'une convention avait été signée le 17 janvier 2024 avec Parking.brussels pour reprendre la gestion du site. Quelques jours plus tard, Parking.brussels a formellement démenti et dit qu'aucune convention n'avait été signée, qu'aucun financement n'avait été prévu. Nous sommes donc face à un double problème, une absence totale de gestion, et un manque criant de transparence. Je rappelle également qu'au Conseil communal de septembre, j'ai transformé mon interpellation sur ce dossier en question écrite. À ce jour, aucune réponse ne m'a été apportée. Je pose donc des questions précises à la majorité :

- Pouvez-vous confirmer officiellement qu'aucune convention n'est, à ce jour, signée entre la Commune et Parking.brussels ?- Si oui, pourquoi le premier échevin a-t-il affirmé publiquement qu'une convention était déjà signée ?- Qui assume aujourd'hui la responsabilité politique et administrative de l'état d'abandon du parking Brunfaut ?- Pourquoi ma question écrite de septembre est-elle restée sans réponse ?- Quel est le plan concret, chiffré et daté pour sécuriser ce parking et le remettre en état de fonctionnement ?- Quelles garanties donnez-vous aux riverains en matière de sécurité et de tarification ?

Aujourd'hui, sur le dossier du parking Brunfaut, la majorité doit rendre des comptes.

Je vous remercie pour vos réponses.

Gloria Garcia-Fernandez.

